

technicolor



COMMUNIQUE DE PRESSE

**RESULTATS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL
AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES
D'UN MONTANT D'ENVIRON 330 M€**

Paris (France), 16 septembre 2020 – [Technicolor](#) (Euronext Paris : TCH ; OTCQX : TCLRY) (la « **Société** ») annonce aujourd'hui les résultats de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital avec DPS** ») via l'émission de 110.738.255 actions ordinaires nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») au prix unitaire de 2,98 euros, prime d'émission incluse, soit un montant de 329.999.999,90 euros. L'opération a été lancée le 7 août 2020 dans le cadre du plan de sauvegarde financière accélérée de la Société arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 28 juillet 2020 (le « **Plan de Sauvegarde** »).

Le nombre d'Actions Nouvelles souscrites à titre irréductible et à titre réductible s'élève à 20.039.121 actions représentant 18,10 % de l'Augmentation de Capital avec DPS et sera intégralement alloué, étant précisé que, conformément à son engagement de souscription, BPI a souscrit, à titre irréductible, à 8.370.251 Actions Nouvelles (soit un montant d'environ 25 M€).

Conformément aux termes du Plan de Sauvegarde et aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de Commerce, les titulaires de créances dues par la Société au titre (i) du contrat de crédit d'environ 1 milliard d'euros en date du 6 décembre 2016 (le « **Prêt à Terme B** ») et (ii) de l'accord de crédit renouvelable de 250 millions d'euros conclu le 21 décembre 2016 (le « **RCF** » et, avec le Prêt à Terme B, les « **Contrats de Crédit** ») (les « **Créances** ») souscriront à la partie non souscrite de l'Augmentation de Capital avec DPS (soit 90.699.134 Actions Nouvelles représentant 81,90 % de l'Augmentation de Capital avec DPS) par voie de compensation avec leurs Créances pour un montant total (prime d'émission incluse) de 270.283.419,32 euros.

Règlement et livraison

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des Actions Nouvelles sont prévus le 22 septembre 2020. Les Actions Nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le même code ISIN FR0013505062.

Concomitamment au règlement et à la livraison des Actions Nouvelles, la Société procédera également à ce qui suit :

- au règlement et à la livraison d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des titulaires de Créances d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 329.999.996,60 euros, via l'émission de 92.178.770 actions nouvelles au prix unitaire de 3,58 euros, à souscrire exclusivement par compensation,

technicolor



- au pair, avec le solde des Créances non-réaménagées (l' « **Augmentation de Capital Réservée** ») ;
- à la livraison aux prêteurs au titre du Nouveau Financement, en contrepartie de leur apport au Groupe d'une somme équivalente à environ 420 millions d'euros (net de frais et commissions) (le « **Nouveau Financement** »), de 17.701.957 bons de souscription d'actions gratuits (les « **BSA Nouveau Financement** ») exerçables pendant une période de 3 mois, donnant droit à souscrire à un nombre maximum de 17.701.957 actions nouvelles, au prix d'un centime d'euro (0,01 euro) par action nouvelle (sans prime d'émission) et représentant environ 7,5 % du capital de la Société après Augmentation de Capital avec DPS, Augmentation de Capital Réservée mais avant exercice des BSA Actionnaires (tel que ce terme est défini ci-après) ; et
 - à la livraison à l'ensemble des actionnaires de la Société inscrits en compte au 7 août 2020, de 15.407.114 bons de souscription d'actions gratuits (les « **BSA Actionnaires** »), à raison d'un (1) BSA Actionnaire pour une (1) action existante, cinq (5) BSA Actionnaires donnant droit à souscrire à quatre (4) actions nouvelles pour une période de 4 ans, susceptibles de donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 12.325.691 actions nouvelles au prix de 3,58 euros par action nouvelle. Les BSA Actionnaires seront admis aux négociations sur Euronext Paris à compter du 22 septembre 2020 sous le numéro ISIN FR0013526225.

La Société publiera un nouveau communiqué de presse suivant la réalisation des opérations susvisées de règlement et livraison afin de communiquer la nouvelle structure de l'actionariat de la Société.

Information du Public

L'émission des Actions Nouvelles et des BSA Actionnaires ainsi que l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS, l'Augmentation de Capital Réservée et des actions devant être émises sur exercice des BSA Actionnaires et des BSA Nouveau Financement ont fait l'objet d'un prospectus ayant reçu de l'AMF le numéro d'approbation 20-343 le 10 juillet 2020 (le « **Prospectus** »), et composé (i) du Document d'Enregistrement Universel 2019 de la Société déposé auprès de l'AMF le 20 avril 2020 sous le numéro D.20-0317, (ii) de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'AMF le 10 juillet 20 sous le numéro D.20-0317-A01 (l' « **Amendement** ») ainsi que (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) en date du 10 juillet 2020 (la « **Note d'Opération** ») et (iv) du supplément au Prospectus ayant reçu de l'AMF le numéro d'approbation 20-378 le 4 août 2020 (le « **Supplément** ») et incorporant par référence le Rapport Financier Semestriel de la Société au 30 juin 2020 déposé auprès de l'AMF le 30 juillet 2020.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Technicolor, 8-10 rue du Renard - 75004 Paris, sur le site internet de la Société (www.technicolor.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au point 3.1 du chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel faisant partie du Prospectus, à la section 2 de l'Amendement du Document d'Enregistrement Universel ainsi qu'au chapitre 2 de la Note d'Opération.

technicolor



Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente de titres, dans quelque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illicite avant l'enregistrement ou la reconnaissance en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'une telle juridiction. Aucune communication ni aucune information relative à cette opération ne peut être diffusée au public dans une juridiction où un enregistrement ou une approbation est requis. L'émission, la souscription ou l'achat des actions de Technicolor peuvent être soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. Technicolor n'assume aucune responsabilité en cas de violation de ces restrictions par une toute personne.

Le présent communiqué, les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières de Technicolor en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autres pays dans lesquels une telle offre ou sollicitation serait interdite.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique.

*Ce communiqué est une communication à caractère promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, relatif au prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la Directive Prospectus 2003/71/CE (le « **Règlement Prospectus** »).*

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la France et s'agissant du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres mentionnés dans ce communiqué de presse rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres concernés ou au Royaume-Uni. Par conséquent, toute offre de valeurs mobilières de Technicolor ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats membres ou au Royaume-Uni, (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ; ou (ii) dans toute autre hypothèse dispensant Technicolor de publier un prospectus conformément à l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

*Ce document ne constitue pas et ne fait partie d'aucune offre ou invitation à acquérir ou souscrire des valeurs mobilières sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique. S'agissant des Etats-Unis, les valeurs mobilières de Technicolor n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au sens de la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis d'Amérique, telle que modifiée (U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié, désigné ci-après le « **U.S. Securities Act** ») et Technicolor n'a pas l'intention de faire une offre au public*

technicolor



de ses valeurs mobilières sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de Technicolor ne peuvent être offertes, vendues, exercées ou livrées sur le territoire des États-Unis d'Amérique, tel que défini par le Règlement S de l'U.S. Securities Act, sauf exemption aux obligations d'enregistrement ou dans le cadre d'opérations non soumises aux obligations d'enregistrement de l'U.S. Securities Act ou de toute autre réglementation régissant les valeurs mobilières dans un Etat.

A propos de Technicolor :

www.technicolor.com

Les actions Technicolor sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (TCH) et sont négociables sous la forme d'American Depositary Receipts (ADR) aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).

Relations Investisseurs

Christophe le Mignan : +33 1 88 24 32 83

Christophe.lemignan@technicolor.com